

Les recettes ralentissent fortement, le déficit augmente

Insee Première • n° 1998 • Mai 2024



En 2023, le déficit public s'établit à 153,9 Md€ après 125,8 Md€ en 2022, soit 5,5 % du produit intérieur brut après 4,7 %. Les recettes ralentissent nettement, et baissent en part de PIB, en raison surtout du faible dynamisme de certaines assiettes taxables et dans une moindre mesure des mesures nouvelles de réduction d'impôt. Même si elles baissent aussi en part de PIB, les dépenses ralentissent moins ; malgré le repli de la charge de la dette, elles sont encore portées par l'augmentation générale des prix et des prestations indexées. Le déficit des administrations publiques est essentiellement porté par les administrations centrales. Le déficit des administrations publiques locales se creuse cependant, tandis que les administrations de sécurité sociale accroissent leur excédent. La dette publique s'établit à 109,9 % du PIB, après 111,2 % en 2022.

Avertissement : En 2024, les comptes nationaux passent en base 2020. Une présentation détaillée des révisions des sources et méthodes d'élaboration des comptes et leurs impacts est disponible sur le site [insee.fr](https://www.insee.fr).

En 2023, le **déficit public au sens de Maastricht** atteint 153,9 milliards d'euros (Md€), soit 5,5 % du produit intérieur brut (PIB) après 4,7 % en 2022, soit une augmentation de 28,2 Md€ ► **figure 1, figure 2, figure 3**. Cette dégradation s'explique essentiellement par une évolution spontanée des prélèvements obligatoires nettement plus faible que la croissance en valeur du PIB. Cet impact a été pour partie compensé par l'extinction progressive des mesures d'urgence et de soutien, mises en place pendant la crise sanitaire, ainsi que par la baisse du coût des mesures pour lutter contre la hausse du prix de l'énergie ► **encadré**. Le déficit de l'État, qui porte l'essentiel de ces mesures, s'établit à 155,7 Md€ (après 148,4 Md€ en 2022) et celui des organismes divers d'administration centrale (ODAC) à 1,5 Md€. Le déficit des administrations publiques locales (APUL) se dégrade également (9,9 Md€ après 1,1 Md€), porté par le déficit des collectivités locales (5,5 Md€) et celui des organismes divers d'administration locale (4,4 Md€). Enfin, l'excédent des administrations de sécurité sociale (ASSO) s'accroît de 5,0 Md€ et s'établit à 13,2 Md€.

Les prélèvements obligatoires ralentissent et s'établissent à 43,2 % du PIB

En 2023, les recettes publiques augmentent de 2,1 % par rapport à 2022 ► **figure 4**. Les prélèvements obligatoires (nets des crédits d'impôt) ralentissent (+2,0 %, après +7,7 % en 2022), et s'établissent à 43,2 % du PIB, après 45,0 % en 2022.

La croissance spontanée – corrigée des mesures nouvelles – des prélèvements obligatoires s'établit bien plus bas que

celle de l'activité en valeur (+2,6 % contre +6,3 %) en 2023. Elle est principalement grevée par l'impôt sur les sociétés, qui présente un contrecoup très brutal, et par la chute des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) à la suite de la baisse des volumes de transactions immobilières. La TVA ainsi que les recettes assises sur la masse salariale (impôt sur le revenu, prélèvements sociaux, cotisations) se montrent elles aussi moins dynamiques que l'activité.

Les mesures nouvelles ont un effet négatif sur les prélèvements obligatoires à

► 1. Principaux ratios de finances publiques

Ratio de finances publiques	2020	2021	2022	2023
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques	-8,9	-6,6	-4,7	-5,5
Dette publique (brute) ¹	114,8	112,7	111,2	109,9
Dette publique nette ²	101,6	100,5	101,0	101,7
Recettes publiques	52,8	52,9	53,7	51,5
Dépenses publiques	61,7	59,5	58,4	57,0
Prélèvements obligatoires ³	44,3	44,2	45,0	43,2

¹ Au sens du traité de Maastricht, voir **définitions**.

² La dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée de certains éléments d'actif, voir **définitions**.

³ Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt.

Lecture : En 2023, le déficit des administrations publiques représente 5,5 % du PIB.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

hauteur de -7,1 Md€, portées notamment par la suppression de la moitié restante de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la montée en charge de la réduction de la fraction sur l'électricité des accises sur l'énergie avec le bouclier tarifaire, ainsi que l'extinction de la taxe d'habitation sur les résidences principales, en partie compensée par les hausses de taux des impôts directs locaux.

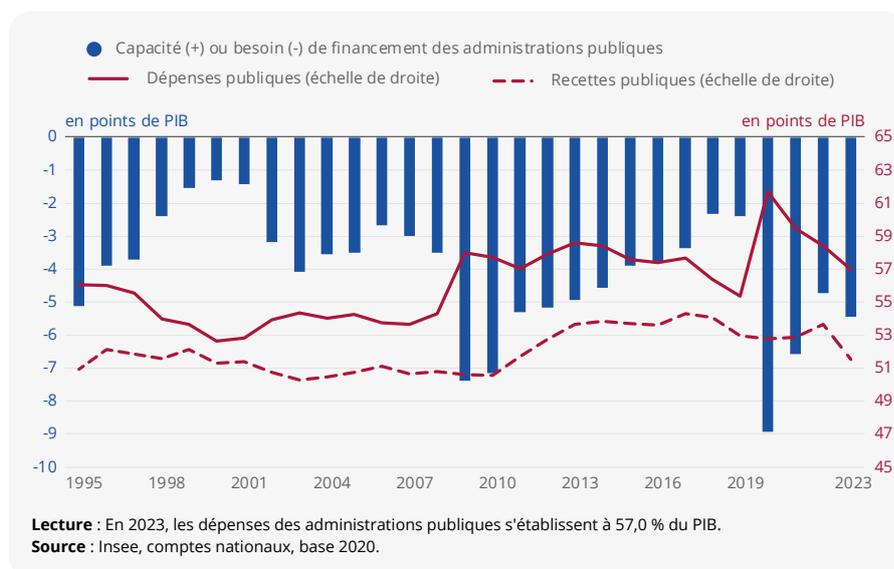
Le déficit des administrations centrales s'établit à 157,2 milliards d'euros en 2023

Le besoin de financement des administrations publiques centrales, constituées de l'État et des ODAC, s'élève à 157,2 Md€ en 2023, en hausse de 24,3 Md€ par rapport à 2022. La dégradation du déficit des administrations publiques provient donc en premier lieu de l'accroissement du déficit des administrations centrales. En effet, bien que leurs dépenses augmentent plus modérément que celles des autres sous-secteurs (+1,2 %, contre +7,0 % pour les APUL et +4,0 % pour les ASSO), leurs recettes se replient (-3,1 %, contre +4,0 % pour les APUL et +4,6 % pour les ASSO), car c'est l'État qui absorbe l'essentiel des mesures nouvelles de réduction de prélèvements obligatoires et qui est exposé au contrecoup de l'impôt sur les sociétés.

Du côté des dépenses, les consommations intermédiaires des administrations centrales augmentent très fortement (+9,7 % en 2023 après +6,2 % en 2022), portées par l'augmentation générale des prix. Les dépenses de personnel accélèrent également (+4,8 % en 2023 après +3,9 % en 2022), ce qui reflète l'effet en année pleine des revalorisations du point d'indice dans la fonction publique (+3,5 % en juillet 2022 et +1,5 % en juillet 2023), l'incidence de mesures catégorielles, et un emploi public plus dynamique en 2023. Les autres transferts et subventions versées par les administrations centrales se replient en 2023 (-1,7 %). Cette diminution s'explique notamment par l'arrêt du dispositif de « remise carburant » et la fin de l'« aide exceptionnelle à l'apprentissage ». Les prestations sociales retrouvent une augmentation plus tendancielle (+1,0 % en 2023 après -3,9 % en 2022), liée notamment aux dépenses de retraite dans la fonction publique d'État. La charge d'intérêts de la dette se replie fortement en 2023 (-5,1 Md€ soit -11,0 %, après +15,0 Md€ soit +48,3 %) avec la baisse de la charge d'indexation des titres indexés sur l'inflation, résultant du ralentissement des prix en glissement annuel fin 2023.

Du côté des recettes, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine se replient fortement (-11,4 Md€, après +21,5 Md€ en 2022) du fait de la forte contraction du rendement de l'impôt sur les sociétés

► 2. Dépenses et recettes publiques entre 1995 et 2023



► Encadré - Le coût des mesures exceptionnelles de crise diminue de nouveau en 2023

En 2023, le coût pour les finances publiques des mesures exceptionnelles de crise (mesures de soutien d'urgence de la crise sanitaire et mesures de soutien pour faire face à l'inflation) diminue de nouveau (-16,8 Md€), et représente 27,7 Md€ ► **figure**. Les mesures d'urgence de la crise sanitaire sont presque éteintes (2,6 Md€, après 14,8 Md€ en 2022) avec le nouveau fort recul (-10,6 Md€) des dépenses exceptionnelles de santé (notamment campagnes de vaccination et de dépistage).

Les mesures de soutien pour faire face à l'inflation se replient plus modérément (-4,7 Md€), avec la fin de la remise sur les prix du carburant, le contrecoup de la revalorisation anticipée des retraites et des prestations en 2022, et la diminution des dépenses du bouclier tarifaire sur le gaz. Ces facteurs de baisse sont partiellement compensés par la hausse du coût des dispositifs pour soutenir les ménages et les entreprises face aux coûts de l'électricité.

Coût total des mesures exceptionnelles de crise depuis 2020

	en milliards d'euros			
Mesures exceptionnelles	2020	2021	2022	2023
Mesures de soutien pour faire face à l'inflation (net des mesures de compensation)	0,0	2,7	29,8	25,1
Mesures avec impact négatif sur le solde	0,0	4,7	39,5	33,9
Bouclier gaz - compensation aux fournisseurs de gaz	0,0	0,4	4,5	2,0
Bouclier électricité - baisse de la TICFE et de la TCCFE	0,0	0,0	6,2	8,8
Bouclier électricité - manque à gagner des fournisseurs d'électricité	0,0	0,0	10,4	15,5
Remise sur les prix du carburant	0,0	0,0	7,7	0,0
Autres subventions sur l'énergie (dont amortisseur électricité et guichet d'aide au paiement des factures pour les entreprises)	0,0	0,0	1,8	4,8
Chèques de soutien aux ménages modestes (dont indemnité inflation et aide exceptionnelle de rentrée)	0,0	4,3	2,3	1,1
Revalorisation anticipée des retraites et des prestations	0,0	0,0	6,7	1,6
Compensations venant alléger le coût du bouclier	0,0	-2,0	-9,7	-8,8
Moindres charges de service public de l'énergie (CSPE)	0,0	-1,9	-9,0	-8,1
Autres mesures de compensation	0,0	0,0	-0,7	-0,7
Mesures de soutien d'urgence	70,1	61,7	14,8	2,6
Activité partielle (y compris activité partielle de longue durée)	25,3	8,1	0,2	0,0
Fonds de solidarité, aides annexes et aides au paiement des cotisations sociales	21,8	26,8	1,7	0,0
Dépenses de santé	14,0	18,3	11,7	1,1
Autres mesures	9,1	8,4	1,2	1,4
Coût total	70,1	64,4	44,5	27,7

Lecture : En 2023, les dépenses du bouclier tarifaire sur le gaz s'élèvent à 2,0 milliards d'euros.
Source : DGTrésor, Programme de stabilité 2024.

(-10,6 Md€ avant déduction des crédits d'impôt), et de la dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation, rebudgétisée depuis 2021. Les recettes

d'impôts sur la production et les importations reculent également en 2023 (-1,2 Md€ en 2023 après +9,6 Md€ en 2022). Cette évolution s'explique

par la forte baisse des recettes de TVA affectées à l'État. Celle-ci résulte d'une part, de l'augmentation des transferts aux administrations publiques locales en compensation de la suppression progressive de la CVAE, et d'autre part, du dynamisme des remboursements de crédits de TVA. Les revenus de la propriété progressent encore à un rythme soutenu (+1,3 Md€, soit +12,9 % après +17,2 %) du fait de la hausse des taux d'intérêt contribuant à l'augmentation de la rémunération de la trésorerie placée par l'État, et malgré un repli des dividendes reçus. Enfin, les autres transferts reçus diminuent (-9,0 Md€ soit -20,6 %) avec la diminution du financement européen du plan de relance, et la forte baisse des transferts versés par la CNAM à l'ODAC Santé Publique France pour financer les dépenses exceptionnelles liées au Covid.

Le solde des administrations publiques locales se dégrade de 8,9 milliards d'euros

Le solde des APUL est en déficit de 9,9 Md€, après -1,1 Md€ en 2022. Le solde des collectivités locales devient déficitaire de 5,5 Md€ (après un excédent de 3,0 Md€ en 2022) : les communes sont à l'équilibre (+0,1 Md€, après +2,7 Md€ en 2022), les départements deviennent déficitaires (-3,3 Md€, après +1,5 Md€ en 2022) et le solde des régions se dégrade à -1,9 Md€ (après -1,4 Md€ en 2022). Le déficit des organismes divers d'administration locale (unités à compétence spécialisée, comprenant par exemple l'opérateur Île-de-France Mobilités) se creuse légèrement, passant de 4,0 Md€ en 2022 à 4,4 Md€ en 2023.

Les dépenses locales (+7,0 %) augmentent plus vite que les recettes (+4,0 %). L'investissement local accélère (+11,4 %, après +8,3 % en 2022), atteignant 66,0 Md€ (après 59,2 Md€ en 2022). Les consommations intermédiaires augmentent fortement (+9,8 %) sous l'effet de l'inflation. Comme pour les administrations centrales, les rémunérations sont dynamiques et progressent de 4,8 %. Les prestations sociales augmentent de 3,7 %, du fait des revalorisations du revenu de solidarité active (RSA) et de la hausse des dépenses au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.

Les recettes des APUL progressent de 4,0 % (+2,7 % pour les prélèvements obligatoires), après +5,5 % en 2022. Les prélèvements obligatoires des départements pâtissent particulièrement du net recul des DMTO (-22,0 %) à la suite de la chute des volumes de transactions provoquée par la hausse des taux directeurs et le resserrement de l'accès au crédit. A contrario, la forte hausse de la taxe foncière (+10,1 %), en raison principalement de l'indexation des bases

sur l'inflation mais aussi de la hausse des taux d'imposition, vient soutenir les prélèvements obligatoires des communes.

L'excédent des administrations de sécurité sociale s'accroît

En 2023, le solde des ASSO reste positif, s'établissant à +13,2 Md€, après +8,2 Md€ en 2022 et -19,7 Md€ en 2021. L'amélioration du solde provient d'une hausse des recettes (+33,0 Md€, soit +4,6 %) plus forte que celle des dépenses (+28,0 Md€, soit +4,0 %).

Les dépenses des administrations de sécurité sociale accélèrent (+4,0 %, après +3,1 % en 2022) du fait du relatif dynamisme des prestations sociales (+3,8 % après +2,6 %). Les prestations vieillesse, avec les retraites (en dehors des pensions de l'État qui font partie des dépenses de l'État), progressent de façon soutenue (+5,3 %) principalement en raison de l'effet en année pleine des revalorisations anticipées de juillet 2022 de +4,0 %, complétées par la revalorisation du 1^{er} janvier 2023 de +0,8 % et par celle des pensions complémentaires de +5,1 %

► 3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

Administration publique	2020	2021	2022	2023
État	-177,0	-144,1	-148,4	-155,7
Organismes divers d'administration centrale	22,1	-0,5	15,5	-1,5
Administrations publiques locales	-3,9	-0,9	-1,1	-9,9
Administrations de sécurité sociale	-48,3	-19,7	8,2	13,2
Ensemble des administrations publiques	-207,1	-165,1	-125,8	-153,9

Lecture : En 2023, le déficit de l'État est de 155,7 milliards d'euros.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

► 4. Principales dépenses et recettes des administrations publiques en 2023

Dépenses et recettes	Administrations publiques centrales		Administrations publiques locales		Administrations de sécurité sociale		Ensemble des administrations publiques ¹	
	En milliards d'euros	Évolution 2023/2022 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2023/2022 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2023/2022 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2023/2022 (en %)
Total des dépenses¹	665,7	+1,2	315,6	+7,0	735,3	+4,0	1 608,5	+3,7
Dépenses de fonctionnement ² , dont :	233,8	+6,0	155,7	+6,7	127,3	+5,2	516,8	+6,0
Consommations intermédiaires ²	59,6	+9,7	60,3	+9,8	37,6	+8,4	157,5	+9,4
Rémunérations des salariés	171,1	+4,8	92,6	+4,8	82,5	+4,0	346,2	+4,6
Intérêts versés ²	41,0	-11,0	5,1	+28,6	4,2	+45,6	50,1	-4,9
Prestations sociales en espèces et en nature	125,3	+1,0	30,2	+3,7	554,3	+3,8	709,9	+3,3
Transferts courants entre administrations publiques	68,5	+2,7	6,3	-1,7	18,9	-11,2	0,0	///
Autres transferts et subventions	150,0	-1,7	52,3	+4,3	20,4	+4,5	208,4	+0,2
Acquisitions nettes d'actifs non financiers, dont :	47,2	-0,7	66,0	+11,4	10,1	+19,7	123,2	+7,0
Formation brute de capital fixe	47,2	+4,3	63,6	+12,2	10,0	+20,1	120,8	+9,5
Total des recettes¹	508,5	-3,1	305,7	+4,0	748,5	+4,6	1 454,5	+2,1
Impôts et cotisations sociales	414,4	-2,5	179,1	+2,7	686,5	+4,3	1 280,0	+1,8
Recettes de production	48,4	+4,8	46,7	+6,6	26,3	+4,3	121,3	+5,4
Revenus de la propriété	11,0	+12,9	4,0	+8,5	3,9	+30,4	18,7	+15,3
Autres transferts	34,7	-20,6	75,9	+5,4	31,8	+8,8	34,5	-4,9
Capacité (+) / Besoin (-) de financement	-157,2	///	-9,9	///	13,2	///	-153,9	///

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

¹ Dans la colonne « Ensemble des administrations publiques », les transferts entre les trois sous-secteurs (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) sont consolidés, si bien que les dépenses et recettes sont inférieures à la somme des dépenses et recettes des trois sous-secteurs.

² Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

Lecture : En 2023, les dépenses des administrations centrales s'élèvent à 665,7 milliards d'euros et augmentent de 1,2 % par rapport à 2022.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

au 1^{er} novembre 2022. Les prestations familiales sont également dynamiques (+5,4 %) en raison de leur indexation sur l'inflation. La hausse des prestations chômage (+4,4 % après -20,6 %) est due aux deux revalorisations des allocations intervenues en avril et en juillet et à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés à l'assurance-chômage (+5,7 % sur un an). A contrario, les dépenses de santé ralentissent tout en restant en hausse (+0,5 %), malgré la quasi-extinction des dépenses liées à la crise sanitaire (+1,1 Md€ en 2023 après +11,7 Md€ en 2022).

En 2023, les prélèvements obligatoires des ASSO augmentent moins que l'activité en valeur (+4,3 % contre +6,3 %), sous l'effet du ralentissement de la masse salariale privée hors prime exceptionnelle (+5,5 % après +8,8 %). Les cotisations sociales effectives ralentissent (+4,6 % après +6,3 %), évoluant plus faiblement que la masse salariale privée principalement du fait de la hausse des allègements généraux. Les prélèvements sociaux ralentissent également (+5,8 % après +9,4 %) en lien avec le ralentissement de la masse salariale totale (+5,4 % après +8,0 %). Les taxes et impôts de production affectés aux ASSO ralentissent (+1,6 % après +4,4 %), compte tenu notamment de la réduction de TVA affectée aux ASSO (reprise d'une partie des excédents de l'Unedic pour financer France Compétences). Les transferts reçus des autres sous-secteurs des administrations publiques sont en hausse de 2,1 %.

La dette au sens de Maastricht s'établit à 109,9 % du PIB fin 2023

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 147,8 Md€ en 2023 et

► 5. Dette publique¹ et dette publique nette¹

en milliards d'euros

Administration publique	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2023	
	Dette publique (brute)	Dette publique nette	Dette publique (brute)	Dette publique nette
État	2 363,8	2 204,8	2 513,7	2 406,3
Organismes divers d'administration centrale	74,4	40,1	73,7	36,9
Administrations publiques locales	244,6	231,5	250,4	236,8
Administrations de sécurité sociale	270,8	206,2	263,7	189,8
Ensemble des administrations publiques	2 953,6	2 682,7	3 101,4	2 869,9
En % du PIB	111,2	101,0	109,9	101,7

1 Voir **définitions**.

Lecture : Fin 2023, la dette des administrations publiques est de 3 101,4 milliards d'euros.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

s'établit à 3 101,4 Md€ ► **figure 5**. Le ratio de dette publique en points de PIB se réduit à 109,9 %, après 111,2 % fin 2022, en raison de la hausse du PIB en valeur (+6,3 %). La **dette publique nette** s'accroît plus fortement (+187,2 Md€) et augmente, quant à elle, en points de PIB (101,7 %, après 101,0 % fin 2022). L'écart avec la dette brute est principalement dû à la diminution de la trésorerie des administrations publiques (-45,2 Md€).

La principale **contribution à l'augmentation de la dette** au sens de Maastricht est celle de l'État (+149,8 Md€), qui s'endette en titres de court et de long terme (+152,1 Md€). En même temps, l'État rembourse des crédits de long terme (-1,3 Md€) et les dépôts diminuent (-1,0 Md€). Par ailleurs, l'État puise à nouveau dans sa trésorerie (-47,6 Md€ après -35,2 Md€), si bien que sa contribution à l'augmentation de la dette nette (+201,5 Md€) est plus grande que celle de la dette brute.

Les ODAC diminuent leur contribution à la dette publique (-0,7 Md€). Cette diminution est liée au désendettement de SNCF Réseau (-1,2 Md€), principalement via des titres de long terme (-2,6 Md€). Par ailleurs, l'endettement d'Action Logement Service

augmente (+2,2 Md€), via l'émission d'obligations.

La contribution des APUL à la dette publique augmente plus faiblement (+5,8 Md€), principalement sous forme de titres de long terme (+5,1 Md€). De fait, la Société des Grands Projets (anciennement Société du Grand Paris) s'endette en titres de long terme à hauteur de 2,0 Md€ et Île-de-France Mobilités à hauteur de 1,5 Md€. Au sein des collectivités locales, les évolutions sont contrastées : les contributions des communes, des régions et des syndicats à la dette publique augmentent (respectivement +1,1 Md€, +1,1 Md€ et +0,5 Md€), alors que celle des départements diminue légèrement (-0,3 Md€).

À l'opposé, la contribution des ASSO à la dette publique diminue (-7,0 Md€, après -3,6 Md€ en 2022). Cette baisse est visible sur les titres (-5,5 Md€) et les crédits (-1,6 Md€) à court terme comme à long terme. Les reprises de dette de l'Urssaf Caisse nationale (ex-Across) par la Cades se poursuivent : l'encours de titres de court terme de l'Urssaf Caisse nationale diminue de 13,0 Md€, alors que celui de la Cades augmente de 8,4 Md€. ●

**Alice Mainguené (Insee),
Axel Delepine (DGFiP),
Paul Bachoffer, Agathe Brecheteau,
Loïc Janin, Emmanuelle Picoulet,
Barnabé Rey (DGTrésor)**



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Heam J-C., Meinzel P., Morvan F.,** « **Les comptes de la Nation en 2023** », Insee Première n° 1997, mai 2024.
- **Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Programme de stabilité 2024-2027**, avril 2024.



Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IP241998
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2024
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Saint-Orens

@InseeFr
www.insee.fr